

**Définition Arc : (n.m.) Courbe dessinée par une voûte de pierre et formée par un ou plusieurs arcs de cercle.**

Du latin arcus (arc), formé sur le verbe arcere (contenir, repousser). Il apparaît appliqué à l'architecture dans Le livre des métiers d'Etienne Boileau (1268), qui notifie l'interdiction pour les fripiers de tendre du linge : « ne tendre en arc nul garnement, ne contre paroy ne en lices » (Ni d'étendre dans un arc aucune pièce d'étoffe, ni contre les parois ni dans un enclos). André Félibien définit ce terme avec quelques détails (1676) : « On appelle l'Arc ou l'Arceau d'une porte ou d'une fenestre, lorsque par en haut elle est construite avec des voussoirs, & non pas avec des claveaux, c'est-à-dire qu'elle est cintrée non quarrée. On dit aussi l'Arc ou l'Arceau d'une voûte, pour marquer la courbure le cintre qu'elle fait. » Les arcs peuvent prendre toutes sortes de formes, évoluant sans cesse au gré des époques et du degré de compétence des architectes.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

